



Auvergne-Rhône-Alpes Deux réalisations architecturales récompensées par le prix Casco

Le 20 novembre dernier, deux réalisations architecturales de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont été récompensées par le prix Casco – Construction en bois régional dans les Alpes. Il s'agit du siège de la communauté de commune de l'Oisans, réalisé par Aline Duverger, de l'Atelier des Vergers (42), et de l'immeuble d'habitation Au Clair du Quartier, à Grenoble, par Florian Golay. La cérémonie de remise des prix s'est déroulée à Innsbruck (Autriche), à l'occasion du forum annuel de la Suera (Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine). Ce prix a été remis par le conseiller régional Emmanuel Mandon. Les deux lauréats étaient déjà vainqueurs du concours régional organisé par Fibois (filière bois en région). Le Prix Casco s'inscrit dans le cadre d'un projet européen du même nom visant à valoriser l'utilisation du bois régional bas carbone dans la construction, le bois bas carbone étant un bois qui a peu voyagé et est donc essentiellement d'origine régionale. Il constitue une ressource importante dans les Alpes, pourvoyeuse d'emplois locaux. Le projet Casco rassemble 11 partenaires des régions de l'arc alpin (Slovénie, Italie, Autriche, Allemagne, France). L'agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes énergie environnement (AURA-EE) est le partenaire français de ce projet, qui travaille en étroite coordination avec Fibois et les communes forestières. Le prix Casco vise à promouvoir les meilleures pratiques d'utilisation du bois "bas carbone" dans la construction publique et privée. Tous les partenaires de Casco ont organisé un concours dans leur région, et des jurys régionaux ont sélectionné deux projets par région, l'un concernant la maîtrise d'ouvrage publique, l'autre la maîtrise d'ouvrage privé. Tous les projets sélectionnés ont fait l'objet d'un calcul d'impact carbone par l'outil développé par le partenaire Holz von Hier.

